COUR ADMINISTRATIVE D'APPEL DE NANCY

Hôtel de Fontenoy 6, rue du Haut-Bourgeois CS 50015 54035 NANCY CEDEX

> *Tél*: 03.83.35.05.06 *Fax*: 03.83.32.78.32

Greffe ouvert du lundi au vendredi de 08h45 à 12h00 - 13h30 à 16h30

M. BAKIROV Azizbek C/O Forum Réfugiés 111 boulevard de la Madeleine 06002 NICE

Nancy, le 12/08/2021

Notre $réf: N^{\circ} 21NC02149$ (à rappeler dans toutes correspondances)

Monsieur Azizbek BAKIROV c/ PREFECTURE DE LA REGION GRAND EST

NOTIFICATION D'UNE ORDONNANCE

Monsieur,

J'ai l'honneur de vous adresser, ci-joint, l'expédition d'une ordonnance du 12/08/2021 rendue par la Cour Administrative d'Appel de Nancy dans l'affaire citée en référence sous le n° 21NC02149.

Si vous estimez devoir vous pourvoir en cassation contre cette ordonnance, **votre requête, accompagnée d'une copie de la présente lettre**, devra être introduite dans un délai de 2 mois, devant le Conseil d'Etat, Section du Contentieux, 1 Place du Palais-Royal - 75100 PARIS RP, ou <u>www.telerecours.conseil-etat.fr</u> pour les utilisateurs de Télérecours. Ce délai est ramené à 15 jours pour les ordonnances rejetant les conclusions à fin de sursis à exécution d'une décision juridictionnelle frappée d'appel.

Les délais ci-dessus mentionnés sont augmentés d'un mois pour les personnes demeurant en Guadeloupe, en Guyane, à la Martinique, à La Réunion, à Mayotte, à Saint-Barthélemy, à Saint-Martin, à Saint-Pierre-et-Miquelon, en Polynésie française, dans les îles Wallis et Futuna, en Nouvelle-Calédonie et dans les Terres australes et antarctiques françaises, et de 2 mois pour celles qui demeurent à l'étranger, conformément aux dispositions de l'article 643 du code de procédure civile.

A peine d'irrecevabilité, le pourvoi en cassation doit :

- être assorti d'une copie de la décision juridictionnelle contestée ;
- être présenté, par le ministère d'un avocat au Conseil d'Etat et à la Cour de Cassation.

Je vous prie de bien vouloir recevoir, Monsieur, l'assurance de ma considération distinguée.

Le greffier en chef, ou par délégation le greffier,